

La constitution

Il y a toute une série d'événements de ce genre mais je n'en mentionnerai que deux ou trois qui se sont étalés sur une certaine période et qui ont ébranlé la structure de nos institutions et attaqué les fibres même du pays.

Le premier de ces événements est ce qu'on a appelé la «révolution tranquille», qui a commencé au Québec il y a déjà quelque temps. Les révolutions sont en fait des raccourcis vers l'évolution qui, à leur issue, exigent des changements soudains et rapides. Ce n'est pas la faute du Canada anglais, qui n'a pas participé à la révolution tranquille au Québec, si des changements s'imposent maintenant de toute urgence. Beaucoup de mes amis du Québec ne se rendent pas compte qu'un des problèmes c'était que le gouvernement provincial se préoccupait fort peu d'un des éléments fondamentaux de toute culture—l'instruction.

● (2120)

C'est uniquement au milieu des années soixante que le gouvernement du Québec a créé un ministère de l'éducation et assumé lui-même la responsabilité de ce domaine qu'il avait auparavant laissé à l'Église. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la révolution tranquille avait rendu le changement urgent et nécessaire. Ce changement était proposé simultanément sous deux formes. L'une d'elle était le séparatisme, qui est entièrement inacceptable pour la majorité des habitants de la province de Québec elle-même, et, assurément, pour les autres Canadiens. L'autre forme de changement rapide consistait à étendre au reste du pays certains droits, auxquels nos compatriotes de la province de Québec aspiraient légitimement.

Le premier ministre (M. Trudeau) n'a jamais pu se mettre dans la tête que ceux d'entre nous qui ont voté à la Chambre contre une autre résolution portant sur la loi des langues officielles ne rejetaient pas tant la mesure en soi que ses modalités d'application. Cette mesure devait être appliquée pendant une période de temps qui coïncidait avec l'échéancier personnel du premier ministre mais qui était beaucoup trop rapide pour être acceptée par le reste du pays. Toutefois, je ne veux pas revenir à la révolution au Québec, car je ne crois pas que ce soit aussi pertinent au débat que d'autres points.

Le deuxième événement qui s'est produit, encore une fois au cours d'une longue période de temps, est l'incroyable révolution technologique survenue dans les années suivant la Deuxième Guerre mondiale. L'évolution des média électroniques a radicalement et fondamentalement modifié notre mode de vie au Canada, tout comme dans le reste du monde occidental. Le progrès de ces média a fait que le gouvernement fédéral s'est trouvé investi d'une compétence directe sur un domaine qui relevait auparavant exclusivement des provinces. Aujourd'hui, la télévision est, pour le meilleur ou pour le pire, le point central de toute notre vie culturelle. C'est peut-être quelque peu exagéré, mais elle est en tout cas au centre d'une grande partie de notre culture, et elle n'est plus uniquement un divertissement. Elle ne sert plus exclusivement de moyen d'information non plus. Ce qu'elle est certainement, c'est un très puissant outil d'éducation.

Comme nous le savons tous, le Canada n'aurait jamais pu exister si les provinces n'avaient pu recevoir la garantie absolue qu'elles garderaient toujours la haute main sur l'éducation et la culture. John A. Macdonald, un fédéraliste à tous crins, voulait laisser l'éducation sous l'autorité du gouvernement

fédéral, mais aucun des partenaires n'aurait adhéré à l'union s'il n'avait pas changé d'idée. Avec l'évolution de la radio, de la télévision et des autres moyens de communication, le gouvernement fédéral, par ses pouvoirs non attribués, a gardé le pouvoir de réglementer ces média et il s'est ainsi ingéré dans un domaine de compétence provinciale. Il en est résulté toutes sortes de problèmes avec lesquels nous sommes encore aux prises.

Il y a, bien sûr, un autre événement qui nous a pris un peu par surprise. Ce fut la crise de l'énergie, tous les problèmes qui y sont reliés et la nécessité évidente de mettre au point une stratégie qui soit juste envers tous les Canadiens, qu'ils vivent dans les provinces productrices ou dans les provinces consommatrices.

En songeant aux événements dont j'ai parlé, on se demande pourquoi notre constitution n'était pas équipée des mécanismes adéquats. A cause de quelles faiblesses notre constitution ne nous a-t-elle pas permis d'affronter comme il se doit les tensions qui s'accroissent? Premièrement, la constitution ne donnait pas de formule permettant de redistribuer les pouvoirs résiduels qui avaient été accordés au gouvernement fédéral en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Autrement dit, dans le domaine des média électroniques et de l'immixtion du gouvernement fédéral, la constitution ne suffisait pas à amener les partenaires de la confédération sur un terrain d'entente et à les inciter à redistribuer ces pouvoirs et à rendre aux provinces une partie de ces pouvoirs de réglementation qui leur revenaient. Les provinces n'ont pas pris l'initiative de porter le litige devant la Cour suprême pour qu'elle le tranche.

On trouve dans la constitution une définition très faible et très vague de la relation qui doit exister entre le particulier et l'État et, je le répète, elle ne dit pas grand-chose non plus à propos de la relation qui doit exister entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il manque une formule qui permette d'apporter un changement intéressant sans provoquer certaines tensions. La constitution comporte également un système électoral qui ne convient pas à une démocratie moderne, surtout lorsqu'elle est dotée comme la nôtre d'une telle richesse géographique et d'une telle diversité culturelle et démographique.

Nos institutions n'ont pas donné non plus le résultat escompté. Le Sénat en particulier—pour ne mentionner que lui—n'a joué à aucun moment le rôle qui lui avait été dévolu par les Pères de la Confédération. Comme nous le savons tous, il devait être une tribune régionale dont les membres étaient chargés d'examiner à tête reposée ce qui se fait à la Chambre des communes, sous l'angle des préoccupations régionales qui devaient y trouver leur expression. Mais les diverses provinces qui ont adhéré à la Confédération avaient des priorités diverses. L'Île-du-Prince-Édouard désirait un grand nombre de sénateurs. La Colombie-Britannique voulait le chemin de fer. Effectivement, la Colombie-Britannique qui compte 12 p. 100 de la population n'a que 5 p. 100 des sénateurs. Ces cinq ou six sénateurs de Colombie-Britannique viennent tous de la partie continentale inférieure de la province, qui ne représente que le cinquième de sa superficie. Mais même s'il en avait été autrement, je ne pense pas que le Sénat aurait mieux rempli son rôle.